

Organisation :

Monique LUBY, Professeur à l'Université de Pau, Codirecteur de l'Unité de Droit des Affaires

Arnaud LECOURT, Maître de conférences à l'Université de Pau, Directeur de l'Institut d'Etudes Judiciaires, Codirecteur de l'Unité de Droit des Affaires



FACULTE DE DROIT, D'ECONOMIE ET DE GESTION
CENTRE DE RECHERCHE ET D'ANALYSE JURIDIQUES
(CRAJ)

LES PROCÉDURES COLLECTIVES APRÈS L'ORDONNANCE DU 18 DÉCEMBRE 2008 ET LE DECRET DU 12 FÉVRIER 2009

Inscriptions et renseignements :

Cindy MERLE - GUIOT

Fouzia RABEH

Secrétariat du CRAJ

UFR Droit - Université de Pau

Avenue du Doyen Poplawski

BP 1633

64016 Pau Cedex

Tél. : 05 59 40 80 59

Fax : 05 59 84 10 59

e-mail : cindy.merle@univ-pau.fr

**Vendredi 3 avril 2009
Amphi 400**



Colloque validé pour la formation continue obligatoire des Avocats

UNITE DE DROIT DES AFFAIRES (UDA)

Sous la présidence de Monsieur DARRACQ, Conseiller à la Deuxième Chambre de la Cour d'appel de Pau

14h15 :

Accueil des participants

14h30 :

La réforme de la prévention

Francine MACORIG-VENIER, *Professeur à l'Université de Toulouse 1, Centre de droit des affaires*

15h00 :

La réforme de la sauvegarde

Marie-Hélène MONSERIE-BON, *Professeur à l'Université de Toulouse 1, Codirectrice du Centre de droit des affaires*

15h30 :

Questions de la salle

15h45 :

Pause

16h00 :

La réforme du redressement et de la liquidation judiciaires

Michel MENJUCQ, *Professeur à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne*

16h 30 :

La réforme des sanctions et des responsabilités

Olivier BOURU, *Avocat, Cabinet Lexia Bordeaux*

17h00 :

Questions de la salle

